



DASSAULT
AVIATION

S'ENGAGER POUR
CHACUN
AGIR POUR TOUS

19 janvier
2022



LA CFDT :

1^{er} Syndicat
de FRANCE

1^{er} Syndicat
des cadres du
privé

NAO SALAIRES 2022

Réunion du 18 janvier 2022 – Compte rendu CFDT

La réunion avec le PDG Eric Trappier, le DGD Loïc Segalen et la DRH Valérie Guillemet s'est tenue hier de 17h00 à 19h00.

Les organisations syndicales présentes CFDT, CGT et FO ont fait chacune une déclaration.

Un débat a eu lieu et nous avons pu nous expliquer.

Le PDG a cherché à justifier son attitude durant la négociation et notamment ses rencontres bilatérales avec l'UNSA et la CGC qui lui ont permis d'aboutir à un accord juridiquement valable, ce qui lui paraissait suffisant. Il nous a aussi reproché (CFDT et CGT) de ne pas avoir su évoluer dans cette négociation et d'être restés figés sur nos demandes initiales.

La CFDT s'est expliquée et lui a dit que nous avons évolué de 140 € nets à 120 € nets.

Nous avons eu un débat sur l'inflation et nous avons défendu notre demande CFDT d'un budget à 4,8 %.

Le PDG a dit qu'il comprenait l'inquiétude des salariés sur l'inflation et qu'il la partageait.

Il lui a été demandé qu'elles étaient ses propositions pour mettre un terme au conflit. Il a répondu que ce n'était pas le moment pour la DG de faire des propositions. En revanche, il nous a demandé qu'elles étaient les nôtres.

La CGT a dit qu'elle restait sur sa proposition de 200 € nets. Elle n'a pas mentionné les 5% d'AG en plus de sa revendication initiale.

Le PDG lui a reproché de ne pas évoluer et a menacé de mettre un terme à la réunion. Bluff ou pas ?

Il y a eu un moment de flottement durant lequel la réunion aurait pu se terminer très vite. La CFDT a dit que nous avons une proposition à faire.

Cette proposition avait été discutée en réunion d'inter en visio.

La proposition CFDT :

Lors de la dernière réunion de NAO du 9 décembre, la CFDT avait fait une proposition d'une Augmentation Garantie Uniforme de 120 € nets par mois pour tous cadres et non-cadres qui correspondait au budget global de 3,7 % proposé par la DG.

Mais depuis la DG, la CGC et l'UNSA ont signé l'accord annuel 2022 et le budget de 3,7 % sera consommé avec un budget d'AI de 3,75 % pour les cadres et pour les non-cadres une AG de 1,8 % avec un plancher de 42 € bruts un budget AI de 1,7 % dont 0,5 % d'ancienneté. Le budget de 3,7 % n'est plus disponible.

Il faudra donc que la DG rajoute du budget si elle veut sortir de ce conflit.

Lors de la rencontre d'hier, la CFDT a demandé de porter le plancher de 42 € bruts à 120 € bruts pour les non-cadres et une Augmentation Individuelle Généralisée de 120 € bruts pour les cadres qui n'auraient pas d'AI en 2022.

Cette proposition correspond à un budget de 5 003 415 € soit 0,68 % de la masse salariale globale.



	Plancher Non-Cadres	AIG Cadres
Brut	120	120
Net	90	90
Montant total de notre demande pour les non-cadres		Montant total de notre demande pour les cadres
4 707 495 €		295 920 €
% de la masse salariale société	% de la masse salariale société	
0,64%	0,04%	
Montant total de notre demande		
5 003 415 €		
% de la Masse salariale société		
0,68%		

Le PDG a pris note de notre proposition et nous réunira (peut-être) à une date qui n'a pas encore été décidée.

La CFDT a aussi demandé que la Prévoyance des non-cadres, cotisations et prestations, soit alignée sur celle des cadres avec prise en charge par la Direction des surcoûts.

Les propositions du PDG :

Comme il y avait une proposition de la CFDT, le PDG a fait des propositions qui lui venaient à l'esprit mais qui n'étaient pas concertées avec le DGD ou la DRH et qui devaient donc être finalisées selon lui. On n'est pas obligé de le croire.

Ces propositions ne donneront pas de pouvoir d'achat immédiatement. Et pour certaines comme la transformation de la participation ou intéressement en salaire seraient financées par les salariés eux-mêmes. Mais la proposition est à réfléchir et pas anodine. En effet, les accords participation et intéressement (signés par la CFDT) sont arrivés à expiration le 31 décembre 2021. Leurs remplaçants doivent être négociés durant le 1^{er} semestre 2022. La 1^{ère} réunion de négociation est prévue le 24 mars 2022.

Il a dit comprendre l'inquiétude sur l'inflation et selon lui « si l'inflation est à 4 % fin 2022, on a un sujet ». Il a proposé de voir fin 2022 comment l'inflation a évolué et de corriger le tir si nécessaire. Mais la proposition n'est pas claire parce qu'il y aurait un rattrapage les années où l'inflation serait inférieure aux AG.

Le PDG a aussi évoqué l'idée de reconvoquer les signataires pour ajouter 1,2 % en AG pris sur le budget AI non-cadres.

Il a également proposé de transformer la prime de 500 € au T0 du Rafale EAU inscrite dans l'accord annuel 2022 en 1 % pour tous cadres et non-cadres. Mais dans cette éventualité, cela passerait par un avenant à l'accord annuel signé par la CGC et l'UNSA et ne répond pas à la demande défendue par la CFDT d'augmentation uniforme garantie (AGU).

La CFDT lui a dit que la solution juridique était l'établissement d'un constat de fin de conflit avec les organisations syndicales en grève.

Conclusion :

Rien n'est encore acté.

Lors du CSE Central de la semaine prochaine, La CFDT ne manquera pas d'interpeler la DG sur le conflit social en cours, même si le secrétaire (CGC) du CSEC a refusé de mettre ce point à l'ordre du jour avec l'appui de l'UNSA.

Restons mobilisés, montrons notre détermination et participons avec calme aux appels à la grève de l'intersyndicale.